

Document d'orientation générique sur les déductions du prix FOB pour le café Version 1

Date de publication : 1er février 2022

Directives sur les contrats et les déductions du prix FOB

Pour soutenir la mise en œuvre de l'exigence 2.2.6 Ventilation de prix du Standard Fairtrade pour le Café, Fairtrade International a développé ce document d'orientation générique qui s'applique à tous les payeurs et convoyeurs Fairtrade dans le monde. Ces orientations s'appliquent lorsque le café n'est pas acheté auprès de l'organisation de producteurs comme du café vert exportable au niveau FOB. Ce document d'orientation est également aligné sur les exigences 4.1.3 et 4.2.3 du Standard pour les Acteurs Commerciaux.

Ce document d'orientation fournit une liste des éléments qui peuvent être déduits et leur définition respective. Veuillez garder à l'esprit qu'il est permis de déduire uniquement les coûts qui sont inclus dans le Prix Minimum Fairtrade et que la Prime Fairtrade ne peut en aucun cas être modifiée.

2.2.6 Ventilation du prix

S'applique à : Payeurs et convoyeurs Fairtrade si le café n'est pas acheté auprès de l'organisation de producteurs en tant que café vert exportable au niveau FOB	
Centr	Vous incluez dans le contrat avec le producteur (ou le convoyeur, le cas échéant), une ventilation détaillée du calcul du prix (les coûts déduits ou ajoutés, leur valeur, et le taux de conversion en cas de transformation). Cela s'applique dans les cas où le café est acheté à un niveau différent de celui du café vert exportable (FOB). Aucune remise ne peut être faite sur la Prime Fairtrade. Si vous déduisez des coûts du Prix Minimum Fairtrade, vous ne considérez que les éléments inclus dans le document d'orientation générique publié par Fairtrade International.
Année 0	
Recommandation : Veuillez noter que cette exigence complète l'exigence 4.1.3 du Standard pour les Acteurs Commerciaux sur la ventilation des calculs de prix dans le contrat et l'exigence 4.2.3 sur l'adaptation des prix aux différents niveaux de la chaîne. Une ventilation des coûts peut être utilisée comme addendum à chaque contrat tant qu'elle est fournie, acceptée et signée par l'OPP et révisée annuellement.	

Une ventilation détaillée des coûts du calcul du prix à payer à l'OPP doit être incluse dans le contrat qui doit être aussi accepté et signé par l'OPP.

Veuillez noter que pour le café du Pérou, la liste des éléments à suivre est disponible ici : [Guía específica para Perú](#)

Dans le cas des contrats café, il est nécessaire d'indiquer ce qui suit.

Informations dans le contrat	Description
La forme sous laquelle le café est acheté auprès de l'OPP - lorsque la propriété passe de l'OPP à l'exportateur	Définit où s'arrête la responsabilité de l'OPP
Taux d'humidité du café acheté (indiquer le %)	Définit l'étape à laquelle le café est acheté
Rendement réel du café vert (indiquer le %) en détaillant : café parche en café vert, café parche en café vert exportable. Indiquer la destination et les conditions d'achat des cafés de seconde et troisième qualité.	Définit l'étape à laquelle le café est acheté, ceci est normalement indiqué dans le rapport de mouture.
Lieu de livraison et partie responsable	Définit qui assume les frais de transport
Informations sur les services fournis à l'OPP et leur coût	Détaille tous les coûts supplémentaires que l'OPP assume

Liste des coûts qu'il est permis de déduire

Les contrats doivent être clairs concernant les services et les responsabilités pour faciliter identifier les éléments à déduire du Prix Fairtrade FOB pour le café. La liste exhaustive ci-dessous présente les seuls éléments qui peuvent être déduit ou d'ajouté. Seuls les éléments qui seront déduits doivent être répertoriés. Les éléments présentés dans le tableau ci-dessous qui ne sont pas déduits ne doivent pas être déclarés.

Veillez noter que pour le café du Pérou, la liste des éléments à suivre est disponible ici : [Guía específica para Perú](#)

Éléments	Définition des éléments à déduire*
Frais de transport vers les installations de transformation	
Transport	Il s'agit des coûts directement liés au transport du café des OPPs à l'installation de transformation de l'exportateur d'un tiers engagé par l'exportateur.
Pertes lors du transport	Il s'agit des coûts directement liés aux pertes de volumes de café lors du transport vers les installations de transformation. La valeur de la perte de volume de café, ainsi que toutes les pertes monétaires dues au transit doivent être indiquées ici.
Chargement et Déchargement	Il s'agit des coûts du chargement et du déchargement du café pour le transport dans les installations de transformation.
Assurance	Il s'agit du coût du certificat d'assurance qui couvre le café de la plantation ou de l'entrepôt de la coopérative jusqu'aux installations de transformation désignées. Les informations sur les lieux de chargement et de déchargement doivent être indiqués ici.

Autres (liés au transport vers les installations de transformation)	Il s'agit des coûts d'autres éléments directement liés au transport du café vers les installations de transformation.
Coûts de transformation	
Transformation	Il s'agit des coûts de la transformation du café Fairtrade (cerise séchée, parche et toute autre présentation différente du café vert) en café vert.
Pertes au cours de la transformation	Il s'agit des coûts directement liés aux pertes de volumes de café lors de la transformation du café. La valeur des pertes de volumes de café, ainsi que toutes les pertes monétaires dues à la perte de traitement doivent être indiquées ici. Les pertes de volume peuvent être attribuées aux matériaux naturels récupérés avec le café, tels que les roches, les bâtons ou d'autres débris.
Séchage	Il s'agit du coût du processus de réduction du taux d'humidité du café. Cela peut être fait naturellement (c'est-à-dire séché au soleil) ou mécaniquement.
Sacs	Désigne le coût des sacs utilisés pour transporter le café.
Labellisation	Il s'agit des coûts liés à la l'étiquetage des sacs de café. Les étiquettes sont estampées sur les sacs de café et indiquent des informations telles que le pays, la certification, le numéro d'exportation ICO ou autre.
Stockage	Il s'agit du coût du stockage du café pour la transformation.
Autres (associés à la transformation du café)	Il s'agit des coûts d'autres éléments directement liés à la transformation du café. L'élément « autres » et ses pièces justificatives doivent être indiqués ici.
Coûts d'exportation	
Transport vers le port	Il s'agit des coûts directement liés au transport du café vers le port.
Pertes lors du transport	Il s'agit des coûts liés à la perte de volume de café pendant le transport jusqu'au port. La valeur du volume de café perdu par sac et au total doit être indiquée. Les coûts doivent être calculés selon l'unité de mesure pertinente dans le contrat.
Chargement et Déchargement	Il s'agit des coûts du chargement et du déchargement du café pour le transport au port.
Assurance	Coût du certificat d'assurance qui couvre le café depuis le chargement au niveau des installations de transformation jusqu'à ce que le café soit chargé sur un bateau à l'emplacement stipulé dans le contrat. Les informations sur les points de chargement et de déchargement doivent être indiquées ici.
Douanes et manutention	Il s'agit des coûts d'exportation associés à la préparation et à la livraison des documents liés aux frais de traitement au terminal, à la licence d'exportation ou à toute autre autorisation nécessaire pour exporter.

Échantillon	Il s'agit du coût de l'échantillonnage du café, y compris les coûts opérationnels, la main-d'œuvre requise dans ce processus et l'envoi des échantillons.
Impôts	Il s'agit des coûts de tout droit ou taxe imposés dans le pays d'exportation.
Autres (associés à l'exportation du café)	Il s'agit des coûts d'autres éléments directement liés aux exportations de café. L'élément « autres » et ses pièces justificatives doivent être indiqués ici. Les coûts de marketing et les coûts liés aux événements commerciaux et marketing ne peuvent pas être inclus dans les déductions.

Il peut y avoir d'autres éléments de coûts d'exportation, par exemple, des services spéciaux, tels que : les frais de commercialisation du café de spécialité, les préparations et emballages spéciaux ou autres. Ceux-ci ne sont pas pris en compte dans la liste générique présentée dans ce document. Cependant, si ces services sont inclus dans le contrat et sont appuyés par des preuves documentaires, ces éléments peuvent être inclus dans la liste ci-dessus sous « autres ».

Cette liste sera mise à jour en fonction des commentaires reçus par l'organisme de certification et les organisations de petits producteurs, si des écarts sont détectés entre les pratiques de l'industrie et les éléments inclus dans cette liste.

La participation de l'exportateur dans les chaînes d'approvisionnement est cruciale, raison pour laquelle le rôle de l'exportateur est reconnu et considéré. La marge des exportateurs doit être négociée entre l'organisation et l'exportateur. Cette marge n'est pas incluse dans la liste précédente car il ne s'agit pas d'un coût direct d'exportation et parce qu'il s'agit d'une marge correspondant à une structure de coûts qui n'a pas été prise en compte dans le prix minimum. Par conséquent, cette marge ne doit pas être déduite du prix FOB selon la définition du prix minimum Fairtrade¹. Afin de fournir des valeurs de référence sur la marge non déductible, veuillez déclarer la valeur de votre marge.

¹ Se réfère au prix minimum qui couvre les coûts moyens de production durable (CMPD) des producteurs. Dans le cas du prix FOB pour le café, les coûts pris en compte comprennent les coûts que les organisations de producteurs encourrent pour la production, la transformation, la commercialisation et l'exportation du café. Ces coûts sont calculés à l'aide des [lignes directrices pour estimer les coûts de production durable](#) (en anglais).

* Seuls les éléments qui sont spécifiquement liés aux volumes de café commercialisés aux conditions Fairtrade peuvent être déduits. Le café commercialisé à des conditions non Fairtrade ne doit pas être pris en compte ici.